



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT
DU CAMES

*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématisé de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun** 302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKN Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMÀ François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA
	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
 DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE	
Alain Messoun ESSOI	1102-1123
 FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE	
KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
 APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES	
Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
 « ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »	
SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
 DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES	
DIALLO Fousseny	1204-1231
 AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

ORCHESTRATION DE LA PARRÊSIA ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

YAO Akpolê Koffi Daniel

Université Peleforo GON COULIBALY (Korhogo, Côte d'Ivoire)

Philosophie (Métaphysique, éthique et politique)

Résumé :

La vérité se donne à la gouvernance politique comme la condition de la réalisation de son essence. Cette essence, comme principe substantiel, est à chercher dans la visée la plus intime de la politique qui est, dans la gestion des affaires, la réalisation du bien commun. Ce bien, en tant que commun, ne peut être que si le commun le reconnaît comme tel. Cette reconnaissance est le signe d'une nécessaire coïncidence entre le gouvernant et le commun dans les affaires. Ce désir de reconnaissance est donc l'impulsion visant à sortir de l'état de tutelle où, comme l'a signifié Kant, l'individu s'était réfugié en s'en remettant à un autre. Cet autre qui devient le gouvernant peut se transmuer, dans une posture radicale, en un Léviathan qui, condensant tout le pouvoir, l'exerce dans une perspective abusive, unilatérale et produisant ainsi une mal-gouvernance. À l'inverse donc, La gouvernance ouverte se présente nécessairement comme un critère de bonne gouvernance. Sa réalisation passe la capacité du peuple, s'inspirant du mot d'ordre des lumières, à pouvoir s'approprier, dans son sens le plus sublime, *la parrèsia*. C'est là, l'objectif de ce texte qui se veut critique dans sa démarche.

Mots-clés : Gouvernance, Parrèsia, Public, Tutelle, Vérité.

Summary:

Truth presents itself to political governance as the condition for the realization of its very essence. This essence, as a substantial principle, is found in the innermost aim of politics: the pursuit of the common good. This good, as something shared, can only exist if it is recognized as such by the people. Such recognition signals the necessary alignment between the ruler and the people in public affairs. The desire for this recognition is the drive to emerge from a state of minority where, as Kant described, the individual had taken refuge by relying on another. This "other," who becomes the ruler, may in a radical posture transform into a Leviathan, concentrating all power and exercising it in an abusive, unilateral way thus leading to misgovernance. Conversely, open governance necessarily appears as a criterion of good governance. Its realization depends on the people's capacity to reclaim, inspired by the

enlightenment's motto, the true and noble sense of parrhesia: the courage to speak truth. That's the goal of this text, which takes a critical approach.

Keywords: Governance, Parrhesia, Public, Tutelage, Truth.

Introduction

La sollicitation de la transparence dans la dimension politique de la vie des hommes constitue une expression du désir de vérité qui prend une connotation particulière en contexte. Là où Hannah Arendt (2008, pp. 306-307) voit, entre politique et vérité, des concepts qui sont en assez mauvais termes, en raison certainement de la difficile réalisation de leurs coïncidences, la vérité ne peut-t-elle pas apparaître comme une illusion ? Il y a cependant un défi de vérité à chaque fois qu'il est demandé que la lumière soit faite sur des actes des politiques, car ils engagent le destin des communautés. En Afrique du sud, par exemple, le principe du *droit à la vérité* a surgi en réaction à des pratiques répressives telles que les disparitions, les assassinats extrajudiciaires et autres formes de violence (L. Bucaille, 2007, p. 313). Le droit à la vérité se pose donc contre ce qui laisse affirmer une mal gouvernance. Ce droit consiste concrètement en une convocation des politiques à rendre compte de leurs gestions des affaires publiques. Or, ne rend compte en effet d'une chose que celui qui, loin d'en être propriétaire, en est le simple administrateur. Dans ces conditions, le droit de vérité devrait se voir opposer aucune fin de non-recevoir dans les pratiques. La possibilité qu'il puisse être exprimé librement et sans représailles, comme le connote le concept de *Parrèsia*, serait donc un gage de bonne gouvernance politique. C'est donc avec ce concept qu'il faudra, ici, progresser.

Les revendications des organisations de la société civile ou des citoyens en général, se donnant sous la forme même d'une "demande d'explication restant sans suite", constituent la preuve que la vérité n'a pas libre cours dans certains espaces. Pourtant, comme on le sait depuis Aristote, l'animalité politique de l'homme autorise la désignation de la dimension politique de la vie comme le cadre dans lequel il peut s'accomplir ou se révéler comme tel ; c'est le cadre de sa vérité ; de l'expression de sa vérité. Dans ce cas, que pré suppose la parrèsia dont la réalisation est un gage de bonne gouvernance politique ? Quelles sont les conditions de sa réalisation ? S'il faut penser la réalisation ou réhabilitation de la vérité en politique, il y a, comme préalable, nécessité d'examiner les causes fondamentales de sa perte dont une piste est suggérée par Foucault (2008, p. 30) à travers son analyse de l'état de tutelle kantien. Il faudrait donc débuter avec Kant (I). De ce présupposé peut s'ouvrir la réflexion sur la nature ou le sens de la vérité en

politique. C'est d'une analyse conceptuelle qu'il sera question à ce niveau pour produire le sens adéquat de la vérité en l'enchaînant d'abord à l'idée de chose publique, consubstantielle à la politique, ensuite à la parrēsia considérée comme son sens le plus accompli (II). Du sens à la pratique, l'idée d'orchestration, s'appropriant originellement les dispositions positives de la liberté d'expression sans s'y réduire, viendra suggérer enfin les conditions concrètes de la réalisation de la parrēsia en mettant l'accent sur la responsabilité des acteurs du système politique (III). Morale en son fond, l'analyse critique qui suivra et dont le cheminement est ci-dessus décrit visera donc une conjonction de la parrēsia et de la gouvernance politique ; en faisant du premier le critère de la viabilité du second.

I. De l'état de tutelle à la dépossession du droit de vérité

Y a-t-il un droit de vérité ? Dès le départ, cette formule, "droit de vérité", doit nécessairement livrer son sens ; et son contexte devra être précisé. Le droit de vérité peut s'entendre, d'une part, corolairement à un droit à l'éducation, comme le fait pour un sujet de pouvoir légitimement bénéficier d'un discours vrai en des matières qui concernent son existence même. Parce que l'individu se trouve dans une certaine attente, ce droit peut être caractérisé de passif ; le bénéficiaire ne menant aucune action. D'autre part, on peut y voir le principe de ce droit fondamental qu'est la liberté d'expression donnant la possibilité légitime d'une action. Il est ici un droit autorisant l'individu à exprimer sa vérité ; il est actif dans ces conditions. En égard à cette dernière considération, le cadre de ce droit ne peut être que l'espace public qui accueille et laisse se déployer la chose publique. Le statut de la chose publique, de toute évidence, ne saurait se dérober à l'exigence de bénéficier à tous et d'être l'objet du discours de tous, donc l'objet du droit de vérité. Mais comment un tel droit qui relève d'une évidence en vient à être objet de réclamation ? Certainement, parce qu'un mécanisme l'a éclipsé et l'a fait tomber dans l'oubli ; l'individu s'en remettant dans les affaires publiques à un autre comme à un tuteur. Ainsi, la marche vers la restauration de ce droit de vérité doit passer par une sortie de la tutelle.

Kant qui a appelé à sortir de l'état de tutelle a aussi livré ce qu'il faut en entendre et le mécanisme qui en est la cause. Il écrit à cet effet : « l'état de tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans la conduite d'un autre. On est soi-même responsable de cet état de tutelle quand la cause tient non pas à une insuffisance de l'entendement mais à une insuffisance de résolution et du courage de s'en servir sans la conduite d'un autre » (E. Kant, 2020, p. 41). De

l'analyse kantienne, relevons, au-delà de ce que “état de tutelle” veut dire, notamment la soumission de l'entendement ou la réflexion par procuration, la manière dont cet état s'installe. Le philosophe expose en effet deux conditions qui font advenir cet état : la première est le manque de courage de se servir de son propre entendement malgré une certaine suffisance ; et la seconde est le fait de s'en remettre, dans la conduite, à un autre. Il y a, dans ces deux conditions, comme point commun, un refus d'engagement assimilable à un abandon ou un désintérêt vis-à-vis d'une sphère qui, en raison de son caractère englobant, récuse toute soustraction. Mais d'où provient une telle disposition ? Est-elle le fait-même de la conscience soustraite ou le fait d'une autre conscience ? Cette dernière question apporte un additif à la théorie de Kant sur l'introduction dans l'état de tutelle en impliquant dans l'équation une autre conscience qui aurait impulsé le retrait.

Si l'*Introduction à la lecture de Hegel* de A. Kojève est critiquée pour avoir livré une interprétation sociale de la très célèbre “dialectique du maître et de l'esclave” de Hegel (1941, p. 159), elle peut permettre une compréhension des dispositions intra-subjectives produisant la configuration propre à l'état de tutelle. Partant du principe d'une humanité sociale à sa base et d'une société non humaine dans son surgissement, Kojève présente le conflit entre les individus ou les consciences comme étant inéluctable. Dans ce conflit, réellement une lutte pour la mort, le but est l'affirmation de soi contre un autre. La conscience qui aura préféré la vie, et ne l'aura pas risqué en prolongeant le conflit, se constituera en conscience esclave et fera par la même occasion de l'autre conscience, un Maître.

Cette « Conscience » est l'Esclave qui, en se solidarisant avec sa vie animale, ne fait qu'un avec le monde naturel des choses. En refusant de risquer sa vie dans une lutte de pur prestige, il ne s'élève pas au-dessus de l'animal. Il se considère donc lui-même comme tel, et c'est comme tel qu'il est considéré par le Maître. Mais l'Esclave, de son côté, reconnaît le Maître dans sa dignité et sa réalité humaine, se comporte en conséquence. (A. Kojève, 1980, p. 22)

Il y a nettement une distinction à faire entre le type de vie privilégiée par l'une ou l'autre conscience. La conscience Esclave s'attache à sa vie animale ; celle qui a en son centre le maintien des fonctions et déterminations biologiques. La conscience Maîtresse, quant à elle, semble avoir saisi et priorisé une vie proprement humaine. Il y a donc là, en ce qui est privilégié par une conscience ou un individu, ce qui le déterminera comme esclave et le maintiendra dans un état de tutelle. Dans “privilégier”, il y a l'idée d'avoir été confronté à des alternatives et d'avoir opéré par la suite un choix ; or tout choix est expression de la volonté. Dans l'analyse du choix, il ressort que le sujet agissant ne priviliege que ce qui revêt, pour lui, un intérêt plus considérable. Ainsi, à l'idée kantienne du manque de courage, peut être associée, même comme

antérieure au manque de courage, l'opération d'un choix. Les choses sont plus édifiantes en contexte sociopolitique si nous partons de la conscience Maîtresse.

En effet, la conscience qui aura préféré la mort à la vie, en réalité la mort de la vie animale et non la vie animale, a introduit un nouvel ordre ou paradigme en se situant au-delà de la mort, dans une vie nouvelle qu'il faudra caractériser. L'au-delà de la mort nous installe dans un moment de l'existence où ce qui a été vaincu par la mort, loin d'avoir disparu y est comme étant soumis. Or, ce qui a été vaincu par la mort, comme vie animale, n'est rien d'autre que l'existence biologique où s'épanouit l'idée des besoins et des instincts les plus primaires. Et c'est cette détermination qui en vient à être soumise à la vie introduite par la conscience maîtresse. Cette dernière dit, en un certain sens, l'expression de la liberté ou encore de la volonté devant la contingence de la nature. Le fait pour la conscience maîtresse d'avoir soumis la contingence naturelle installe un paradigme nouveau qui fait de l'expression de la volonté la vérité de la condition humaine. Qu'est-ce donc que la volonté ? Descartes répond que « [la volonté] consiste en ce que nous pouvons faire une chose, ou ne la faire pas, ou plutôt seulement en ce que, pour affirmer ou nier, poursuivre ou fuir les choses que l'entendement nous propose, nous agissons en telle sorte que nous ne sentons point qu'aucune force extérieure nous contraigne » (R. Descartes, 2021, pp. 151-152). Elle coïncide dans ce sens avec l'idée de liberté, mais aussi convoque un rapport vrai entre les dispositions internes du sujet agissant et son action extérieure. Il y a là une forme d'adéquation entre l'intellect et la réalité, donc une forme de vérité. L'expression de la vérité est donc un attribut, et même un droit, de la conscience qui s'est émancipée des déterminations biologiques.

À ce niveau, une précision mérite d'être faite. Si la manifestation de la volonté est la condition de l'expression de la vérité, c'est en réalité une sphère nouvelle, en raison de son principe, qui s'ouvre dans les dynamiques sociopolitiques. Et c'est parce que les communautés des hommes sont des communautés de volontés qu'une gestion politique stratégique est nécessaire. Le berger devant un bétail n'a pas les mêmes exigences que l'homme politique devant un peuple. Notons aussi que si la conscience maîtresse est déterminée par la volonté, elle n'est pas *ipso facto* disposée à la vérité qui est seulement une de ses possibilités. Par contre, la conscience Esclave, elle-même, de par ce qu'elle a privilégié, se soustrait à cette disposition d'expression de la vérité. Il apparaît clairement que l'état de tutelle dont l'homme lui-même est responsable, par la médiation d'un choix qui serait fixé sur la vie animale, implique une soustraction du droit de vérité.

Cette soustraction devient une dépossession lorsque la conscience Maîtresse récuse ce droit à celle qui s'est rendue esclave. Peut-être, comme l'a recommandé le Jésus, lorsqu'il a dit : « ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, ne se retournent et ne vous déchirent »¹, il y a dans la perception de la conscience maîtresse ou tutrice un soupçon d'incapacité en la conscience esclave ou sous tutelle. Le discours des tuteurs résonne comme ci : « ne raisonnez pas ! L'officier dit : ne raisonnez pas mais exécutez ! Le conseiller au département du fisc dit : ne raisonnez pas mais payez ! Le prêtre dit : ne raisonnez pas mais croyez ! (Un seul maître au monde dit : raisonnez autant que vous voulez sur ce que vous voulez, mais obéissez !) (E. Kant, 2020, p. 47). Manifestement, ce qui apparaît comme un abus semble, pour que cela soit, avoir reçu l'accord direct ou indirect de celui qui le subit. En ce sens, si le rétablissement doit impliquer un lâcher prise de la conscience maîtresse, il doit surtout nécessiter une révolution au niveau de la conscience sous tutelle par une certaine aspiration à la vérité comme à sa vérité.

II- Chose publique, vérité et parrēsia

L'aspiration à sa vérité et à la vérité se donne comme ce qui peut impulser la sortie d'un individu de l'état de tutelle. Il faut toutefois que cette sortie soit fondée en nécessité. Car si la fin de l'association en société, sous un pouvoir politique, est le bonheur, ce bonheur peut bien aussi, qu'il soit réel ou illusoire, se dire dans l'état de tutelle. Mais, l'analyse ci-dessus, qui a exposé la nouvelle sphère, celle de l'expression de la volonté, inaugurée par la conscience maîtresse comme vérité de la condition humaine a fait tomber en désuétude ce qui appartient à l'état de tutelle. Ainsi, le rapport dans la sphère politique, entre les individus, n'est pas simplement aligné sur la simple question des besoins. Là où les besoins, purement organiques, appellent à la chose privée, on aura en face ce qui tient du public. Ainsi, c'est une analyse du rapport entre sphères privé et publique qui permettra de fonder nécessairement la sortie de la tutelle.

Si l'idée que transmet le « privé » peut s'entendre, d'un point de vue social, comme la sphère d'action propre à la particularité, le « public » revendique non pas seulement le statut d'un universel, mais le sens ontologique même du social et du politique. Avant tout autre chose, notons que cela implique ceci : d'une part, la dimension publique est ce qui rend au social et au politique tout son sens et sa raison d'être ; d'autre part, fondamentalement, le privé ne peut être ce qu'il est que quand il se distingue, non de façon radicale, mais en restant tenu, du « public »,

¹ Dans la Sainte Bible, l'Évangile selon Matthieu, chapitre 7, verset 6.

pour reproduire le schéma d'une dialectique du particulier et de l'universel. Le public, sous ces deux aspects, demeure fondamental et c'est à juste titre qu'il faut l'interroger pour en saisir sa détermination fondamentale et exposer la contradiction interne à la conscience qui pense pouvoir s'en défaire.

Le concept de public va en effet plus loin que l'idée d'universalité qu'il connote. Le mot public vient du latin "*publicus*" qui désigne ce qui est relatif au peuple ou ce qui appartient au peuple. Le verbe appartenir semble assez impropre pour signifier ce que se joue, car la confusion peut être vite faite avec l'idée de détenir ou de posséder. Or c'est de cette façon que le commun entend la chose publique ; de sorte que tous veulent la posséder ou personne ne s'en occupe parce que pensant ne pas la posséder. Dans les faits, la chose publique n'est ni au *moi* ni au *tu* ; elle est, se tient là au milieu entre nous. C'est le lien, le tissu qui rend possible l'existence sociale ou politique. En ce sens, le premier rapport qu'on a avec la chose publique est celui qui s'établit à partir du discours, en tant qu'elle s'offre elle-même au discours. Pour que ce discours puisse refléter l'universel, il doit nécessairement être vrai. Ainsi, la vérité devient une caractéristique du discours public. Comme la chose publique décrite, la vérité elle-même constitue un véritable entre deux lorsqu'elle dit les choses telles qu'elles sont et non telles que nous les percevons. Comme le pensait Platon, « n'est-ce pas un mal que de se faire une illusion sur la vérité, et un bien que d'être dans la vérité ? Ou n'est-ce pas (...) être dans la vérité que de se former des opinions sur les êtres tels qu'ils sont ? » (Platon, 2016, pp. 206-207). Ainsi, ma propre opinion, ma chose la plus privée, est soumise à la vérité publique et ne peut se maintenir qu'en se rapportant à elle.

Se rapporter à la vérité que revendique la chose publique, c'est faire preuve d'une certaine maturité et d'un courage. À ce niveau, notons que la définition assez bien connue de public masque une origine qu'il importe d'exhumer. En effet, à l'origine de "*publicus*" il y a "*pubes*", qui désigne le poil de la puberté, donc l'idée de maturité. La mise en rapport de "*publicus*" et de "*pubes*" peut donc autoriser la définition que nous formulons comme suit : la chose publique est celle qui s'offre au discours de maturité. La sphère publique, raison d'être de la politique, voit sa santé conditionnée par l'effectivité de l'universalisation du discours public. Et ce discours vrai et franc ne peut être que celui de la vérité. Ne voyons-nous par là ce que la tradition grecque a appelé *parrēsia* ?

On retrouve dans les enseignements de Foucault au collège de France, une approche pédagogique et édifiante du concept de *parrēsia*. Le philosophe souligne qu'« une des significations originaires du mot grec *parrēsia*, c'est le "tout-dire", mais on le traduit de fait,

beaucoup plus souvent, par le franc-parler, la liberté de parole » (M. Foucault, 2008, pp. 42-43). Dans cette première définition qui renferme la notion de “liberté de parole” sur laquelle nous allons revenir un peu plus loin, le lien n'est pas clairement établi avec la vérité qui, jusque-là, nous a conduit. Cette idée de vérité, implicite à la liberté d'expression ou au franc parlé, est mise en relief par le philosophe lorsque, pour se faire comprendre, il expose une situation historique en vue d'illustrer, par des faits, la *parrēsia*. Cette histoire situationnelle que Foucault (2008, p. 42-43) reprend à Plutarque, met en scène le célèbre Platon, Dion et Denys le tyran.

L'intérêt qu'à Platon pour les questions en lien avec le bien et la justice ont vite trouvé, lors de ses enseignements en Sicile, un accueil favorable chez plusieurs dont Dion². Mais Denys le tyran, percevant les enseignements comme un procès à son encontre, a pris les dispositions pour réduire au silence Platon, dont il ne supporta pas la *parrēsia*. Par contre, Dion gagné par la flamme platonicienne, ne manqua pas d'exercer une *parrēsia* qui fut bien reçue par Denys le tyran. Dans ce résumé de cette histoire, la *parrēsia* apparaît clairement comme le parler caractérisé par la liberté, la franchise et la vérité. L'examen de l'attitude de Denys permet de voir que face à Platon “l'insupportable” il s'est trouvé dans une certaine transparence effrayante parce que révélatrice. Il semble s'être vu pour la première fois. La Présence de Platon le parrēsiaste, comme celle d'un *aliud*, si elle est bien comprise, constitue l'aide la plus précieuse dans l'orientation des actions. Dans ce sens, « Galien disait qu'il fallait bien entendu s'adresser à quelqu'un pour s'aider soi-même dans cette constitution de l'opinion qu'on a de soi-même et dans l'établissement d'un rapport adéquat à soi. (...). Et quel devait être ce quelqu'un d'autre ? » (M. Foucault, 2008, p. 44). La transparence à soi qui requiert le discours d'un autre est utile pour une bonne gouvernance de ses actions, donc de soi-même.

On retrouve le but même du projet de Foucault qu'il résume comme suit : « en posant la question du gouvernement de soi et des autres, je voudrais essayer de voir comment le dire-vrai, l'obligation et la possibilité de dire vrai dans les procédures de gouvernement peuvent montrer comment l'individu se constitue comme sujet dans le rapport à soi et le rapport aux autres » (M. Foucault, 2008, p. 42). De cette formule peut être déduit le statut des individus visés et le contexte qui les accueille. En parlant de gouvernement des autres, seulement les gouvernants se retrouvent dans une telle position. Et par gouvernant, entendons le politique, qu'il soit Prince, Roi, Premier ministre, Chancelier ou Président, celui qui détient le pouvoir politique dans un État. Foucault semble signifier que la réussite d'une gouvernance ou l'exercice d'une bonne gouvernance, généralement comprise comme gouvernance des autres, passe ou doit passer par

² Le texte rapporte que Dion est le jeune frère d'une des épouses de Denys le tyran.

une gouvernance de soi. Et la constitution du gouvernant comme sujet, dans son rapport aux autres et à lui-même, l'ordre étant nécessaire, doit passer par le dire-vrai. En cela, la bonne gouvernance requiert, certainement du peuple, le dire-vrai.

L'individu plongé dans la crainte, la servitude ou encore les plaisirs peut voir dans une telle attitude un suicide ; pourtant c'est cette crainte, en réalité, crainte de la mort qui est à la base de la mal gouvernance. La norme de la gouvernance n'est plus celui qui gouverne, mais ceux qui sont gouvernés. Et c'est d'eux que doit émaner, comme d'un miroir, par le discours vrai et franc, l'image de la gouvernance. C'est ce moment précis de la révélation, occultant le "ce qui pourra advenir", qui condense la *parrēsia* et doit avoir la primeur dans les esprits. En clair, « ce qui fait la *parrēsia*, c'est que l'introduction, l'irruption du discours vrai détermine une situation ouverte, ou plutôt ouvre la situation et rend possible un certain nombre d'effets qui précisément ne sont pas connus. La *parrēsia* ne produit pas un effet codé, elle ouvre un risque indéterminé » (M. Foucault, 2008, p. 60). Il s'agit donc, pour le peuple, des autres, de remplir leur office.

III- l'orchestration de la *parrēsia* : la responsabilité du discours

Que l'exercice de la *parrēsia* n'aille pas sans risque, cela constitue une donnée qui ne peut être ignorée. L'expérience de Platon avec le tyran Denys est loin d'appartenir à un passé reculé. L'émergence d'États totalitaires fait permaner le risque dans l'exercice de la *parrēsia*. Chez H. Arendt (2002, p. 282), il est évident que le totalitarisme, en termes d'extravagance, diffère des autres formes d'oppression politique comme la tyrannie. En effet, pense-t-elle, « il est dans la nature même des régimes totalitaires de revendiquer un pouvoir illimité. Un tel pouvoir ne peut être assuré que si les hommes littéralement, sans exception aucune, sont dominés de façon sûre dans chaque aspect de leur vie » (H. Arendt, 2002, p. 273). Dans l'idée de *chaque aspect* on retrouve toutes les déterminations de l'individu y compris sa liberté la plus fondamentale : celle d'avoir accès à la chose publique, prioritairement par la parole. Les États totalitaires établissent un état de tutelle total. Le mode de gouvernance que ces États établissent, il importe de le noter, vont à l'encontre du principe inhérent à la vie en politique et à la délégation de pouvoir. En réalité, ne s'agit-il pas de représenter un peuple dans les actes qui engagent sa liberté en vue de l'assurer ? Il y a donc en effet une confusion qui s'installe dans l'esprit des gouvernants et qui fait qu'ils s'enlisent dans les voies du totalitarisme. Si ce lieu,

essentiellement descriptif d'un état, ne peut exposer les raisons profondes de cette tendance, on peut rappeler et nous contenter des résultats d'une dialectique du maître et de l'esclave.

Ce contexte, le plus extrême, dans lequel le parrésiaste peut se trouver, permet de souligner que l'idée de risque qu'il y a dans l'exercice peut conduire tout aussi à des conséquences extrêmes. Sur ce point, Socrate et Jésus sont des exemples que tout parrésiaste doit savoir comme sa fin la plus probable. Rousseau les célébrait, avec une différence de degré lorsqu'il écrivit ceci :

La mort de Socrate, philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer ; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit celui qui la lui présente et qui pleure ; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu (J.-J. Rousseau, 2009, p. 382).

Que retenir, sinon que la mort la plus douce et le supplice le plus affreux sont les fins les plus probables de ceux qui, comme Socrate et Jésus, ont aimé la vérité bien plus que la vie organique ? Et c'est sur l'autel de la vérité qu'ils ont été sacrifiés. La réalisation ou l'exercice de la parrésia relève donc plus d'un sacrifice ; ce qui lui confère tout son sérieux. Or n'exige de sérieux que ce qui s'offre comme étant grand. Les choses grandes sont accomplies par ceux sur qui elles exercent une certaine attraction pour les tenir et les maintenir. Lorsque Hegel dit que « rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans passion », il faut dans notre contexte s'arrêter sur “passion” pour savoir ce que cette notion exprime littéralement. Passion vient du latin “*passio*”, dérivé de “*patior*” qui veut dire souffrir et endurer. Dans ce sens, Hegel semble dire que l'accomplissement d'une chose grande appelle de la souffrance. Et c'est de cette façon qu'il faut comprendre *la passion du Christ*. À l'exercice de la *parrésia* est donc associée l'idée de souffrance et d'endurance. La profondeur et le sérieux du dire-vrai requiert, comme l'a suggéré Platon, un élan avec toute son âme.

L'enjeu d'un tel sacrifice dans l'acte du parrésiaste tient à ce que cela peut produire comme effet. Partons du fait que tout le discours de Foucault qui nous a introduit à la parrésia (2009, p. 10) a été fait pour analyser les rapports entre modes de véridiction, techniques de gouvernementalité et formes de pratique de soi ; des éléments distincts, qui ne se réduisent pas les uns aux autres, qui ne s'absorbent pas les uns les autres, mais dont les rapports sont constitutifs les uns des autres. En effet,

Ces trois éléments sont : les savoirs, étudiés dans la spécificité de leur véridiction ; les relations de pouvoir, étudiées non pas comme une émanation d'un pouvoir substantiel et envahissant, mais

dans les procédures par lesquelles la conduite des hommes est gouvernée ; et enfin les modes de constitution du sujet à travers les pratiques de soi. C'est en opérant ce triple déplacement théorique - du thème de la connaissance vers celui de la véridiction, du thème de la domination vers celui de la gouvernementalité, du thème de l'individu vers celui des pratiques de soi - que l'on peut, me semble-t-il, étudier, sans jamais les réduire les uns aux autres, les rapports entre vérité, pouvoir et sujet ». (M. Foucault, 2009, p. 10)

Le rapport entre vérité, pouvoir et sujet qui est visé ici entend produire une relation de solidarité qui est gage de santé politique. Si ces trois éléments se tiennent mutuellement, on peut constater qu'un seul ne saurait, à la différence des deux autres, varier. La vérité est invariable, elle est ce qu'elle est. Cependant, ce qui pourrait faire penser à une certaine variation, c'est la manière dont le pouvoir et le sujet se rapporte à elle ou l'occulte. Dans le cas de l'occultation, le schéma qui surgit est celui qui fait confronter le pouvoir au sujet, et dont le produit est celui d'une aliénation. Pour qu'il y ait donc égalisation il faut que le pouvoir et le sujet se rapportent l'un à l'autre par la médiation de la vérité. Dans ce sens, ce n'est pas de trop que de le rappeler, la notion de la *parrésia* (...) est prioritairement et fondamentalement, une notion politique (M. Foucault, 2009, p. 9). Mais le pouvoir conforté dans la domination, ne saurait, par lui-même, être conduit à la gouvernementalité. Il a besoin du sujet ou, selon Habermas, du public. Ainsi, dans *L'espace public*, le philosophe a étudié « le processus au cours duquel le public (...) constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État » (J. Habermas, 1985, p. 61). C'est en cela que la liberté d'expression constitue un support important pour la *parrésia*, en vue de l'établissement de la bonne gouvernance.

Si la liberté d'expression constitue un support de la *parrésia*, cela veut dire qu'il faut pour assurer la pratique du discours vrai opérer une nécessaire distinction. Il est possible avec la liberté d'expression de verser dans les extravagances que peut connoter une approche inadéquate de la liberté. Entendre par liberté le fait de pouvoir tout faire, donc pouvoir aussi tout dire, possibilité introduite dans l'idée de liberté d'expression, c'est se méprendre d'abord sur la liberté. Cette méprise qui peut subvenir lorsqu'on fait passer la simple liberté d'expression pour une *parrésia*, autorise que l'on fasse la séparation avec la *parrésia* péjorative qui s'épanouit dans ces ambiguïtés.

Employée avec une valeur péjorative, la *parrésia* consiste bien à dire tout, en ce sens que l'on dit n'importe quoi (n'importe quoi de ce qui passe dans l'esprit, n'importe quoi pouvant être utile à la cause qu'on défend, n'importe quoi pouvant servir la passion ou l'intérêt qui anime celui qui parle). Le parrésiaste devient et apparaît alors comme le bavard impénitent, comme celui qui ne sait pas se retenir ou, en tout cas, comme celui qui n'est pas capable d'indexer son discours à un principe de rationalité et à un principe de vérité » (M. Foucault, 2009, p. 11).

Tout ce qui se donne donc, dans les différentes figures de l'espace public³, ne constitue donc pas réellement une *parrēsia* dans le vrai sens du concept. La pratique est soumise à un principe de rationalité, donc d'une objectivité dépourvue des intérêts et qui trahirait la vérité, son deuxième principe. Contrairement à cela, et de façon positive, le mot *parrēsia* « consiste à dire, sans dissimulation ni réserve ni clause de style ni ornement rhétorique qui pourrait la chiffrer ou la masquer, la vérité. Le “tout-dire” est à ce moment-là : dire la vérité sans rien en cacher, sans la cacher par quoi que ce soit » (M. Foucault, 2009, p. 11). Parvenir à cela, c'est affirmer sa maturité et sa responsabilité.

Conclusion

« *Sapere aude!* Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des lumières » (E. Kant, 2020, p. 41). Cela peut résumer adéquatement la dynamique attendue dans l'espace publique pour que s'épanouisse, eu égard à sa fin, le concept de politique. Cela se prête comme une exigence ; non seulement pour le peuple, mais aussi pour l'homme au pouvoir. Car derrière le confort du piédestal sur lequel il a été placé, une voix semble retentir demandant à l'autre d'être le miroir à partir duquel il pourra se découvrir. C'est à cette exigence que le parrēsiaste doit se soumettre. Or qui est-il ? C'est l'homme du peuple qui peut s'élever à la hauteur du discours vrai pour, coïncidant avec lui, l'exprimer.

La réalisation d'une telle dynamique, quand on sait la fin qui a été celle de Platon, apparaît comme un idéal pour certains hommes des temps modernes. Ailleurs, par contre, le courage de la vérité s'est donné comme le dernier recours. Or la chose à laquelle on recourt en dernière instance, est celle qui est la plus enfouie ; parce qu'étant la plus déterminante. Cependant, c'est cette détermination profonde qui doit faire surface avant qu'on s'enlise dans la mal gouvernance. En cela, et pour la réalisation de la bonne gouvernance, en tant que sa condition, la *parrēsia* doit être pour chaque individu la chose la mieux partagée.

Références Bibliographiques

1. Alexandre KOJÈVE (1980), *Introduction à la lecture de Hegel, Leçons sur la Phénoménologie de l'Esprit*, trad. Raymond Queneau, Paris, Gallimard.

³ Réseaux sociaux, médias, débats publics.

2. ARENDT Hannah, (2005), *Le Système totalitaire, les origines du totalitarisme*, traduction de Jean Loup, Paris, Seuil.
3. Emmanuel KANT, (2020), *Qu'est-ce que les lumières*, traduction de Jean-François Poiret et Françoise Proust, Paris, Flammarion.
4. Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, (1941), *Phénoménologie de l'esprit T1*, traduction de Jean Hyppolite, Paris, Aubier Montaigne.
5. Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, (1965), *La Raison dans l'histoire*, traduction de K. Papaioannou, Paris, 10/18.
6. Hannah HARENDE, (2008), *La Crise de la culture*, traduction Patrick Levy, Paris, Gallimard.
7. Jean-Jacques ROUSSEAU, (2009), *Émile ou de l'éducation*, Paris, Flammarion.
8. Jürgen HABERMAS, (1985), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Traduction de Marc B de Launay, Paris, Payot. 61.
9. Laetitia BUCAILLE, (2007), « Vérité et réconciliation en Afrique du Sud : Une mutation politique et sociale », in *Politique étrangère*, Paris, Institut Français des Relations Internationales.
10. Michel Foucault, (2008), *Le Gouvernement de soi et des autres*, Paris, Seuil/Gallimard.
11. Michel FOUCAULT, (2008), *Le Gouvernement de soi et des autres, T I*, Paris, SEUIL.
12. Michel Foucault, (2009), *Le Courage de la vérité, Gouvernement de soi et des autres II*, Paris, Seuil/Gallimard.
13. PLATON, (2016), *La République*, Paris, Gallimard.
14. René DESCARTES, (2021), *Méditations métaphysiques*, Paris, Gallimard.